

Des candélabres autonomes à Bricqueville

Les candélabres solaires autonomes sont les premiers du genre posés par le Syndicat d'énergie de la Manche (Sdem).

Alternative au raccordement filaire

« Nous voulions sécuriser par des éclairages appropriés deux points de ramassage scolaire situés dans des lieux isolés, a expliqué Hervé Bougon, maire de Bricqueville-sur-Mer, lors de la réception des travaux, vendredi 1^{er} avril. Pour des raisons budgétaires évidentes, l'extension du réseau d'éclairage public en raccordement filaire ne peut se faire partout. Le système de candélabre autonome, tel que nous l'avons imaginé, est une parfaite alternative. »

Ces lampadaires de dernière génération, conçus en France, fonctionnent sans raccordement, ils ont une autonomie de quatre heures par jour, se mettent en marche automatiquement et sont équipés d'un détecteur qui déclenche un éclairage à 100 % lors du passage d'un usager. « Parfait en terme de sécurité. Nous envisageons déjà la mise en service d'autres candélabres de ce type tant ils répondent parfaitement à nos besoins. »

Limiter l'impact environnemental

Nadège Besnier, présidente du Sdem 50 (Syndicat départemental d'énergie), a mis en avant les qualités environnementales des lampadaires solaires autonomes :



Élus bricquais, représentants du Sdem et de la Cégelec lors de la réception des travaux.

« Ils ne nécessitent pas de travaux de terrassement parfois difficiles à mettre en œuvre dans des zones sensibles ou protégées. Par ailleurs, en cas de besoin, ces dispositifs peuvent être facilement déplacés et ils permettent des éclairages très ciblés, sans pollution lumineuse. »

Le chantier a été assuré par l'entreprise Cégelec pour un coût total de 8 700 €. Le Sdem 50 a financé les travaux à hauteur de 1 700 €, le reste, soit 7 000 €, étant à la charge de la commune de Bricqueville.